

Règlement 2009

Article 1 : Dénomination

PRIX « Georges de CAUNES 2009 »

Catégorie : « Livre d'Aventure »

PRIX « Spécial du Jury »

Catégorie « Beaux Livres »

Article 2 : Présentation

Ces Prix ont été créés en 2005 par :

FIDLAS (Festival International De l'Aventure Sportive) en hommage à Georges de CAUNES.....

Article 3 : Objet

Ces PRIX « Georges de CAUNES 2009 » et « PRIX « Spécial du Jury » ont pour but de distinguer et aider à la diffusion d'ouvrages publiés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2008, ils récompenseront les meilleurs parcours littéraires et humains du meilleur récit d'Aventure, sur les six continents,).

Article 4 : Conditions de participation

Sont admis à concourir les ouvrages répondant aux critères suivants :

A) une aventure vécue, (exclues fictions et roman)

b) En première édition

C) Ouvrages écrits ou traduits en français.

(Ne peuvent participer au Prix les membres du jury et leur famille.)

Article 5 : Candidature

Auteurs (ou éditeurs) sont invités à s'inscrire avant le 1^{er} janvier 2009, il peuvent le faire directement, ou par l'intermédiaire de professionnels de la filière du livre, (dans ce cas merci de préciser les coordonnées de la personne responsable).

Auteurs (ou éditeurs) s'engagent à adresser DEUX (2) exemplaires de chaque ouvrage présenté, (par colissimo avant le 1^{er} janvier 2009)

l'un,

«M. Georges GADIOUX 25 Fief de la Montagne 17120 SEMUSSAC

et

Monsieur Pierre COUESNON 50 rue de Rennes 35590 SAINT-GILLES.

sera jointe la fiche d'inscription (dont le modèle figure ci-dessous)

Parmi les livres reçus, 8 seront sélectionnés dans la catégorie « Livre d'aventure» et 3 dans la catégorie « Beaux Livres »

(Les auteurs ou éditeurs seront informés de la sélection ou non, de leur ouvrage)

Si l'œuvre est retenue, auteurs ou éditeurs adresseront par colissimo avant le 15 mars au plus tard un exemplaire à chaque membres du jury dont l'adresse leur sera alors communiquée.

Article 6 : Validation des inscriptions

Les inscriptions seront validées à réception des livres ouvrage et la fiche d'inscription soit

- des deux exemplaires,

- de la fiche d'inscription.

La validation sera confirmé à l'auteur (ou l'éditeur) par email (ou à défaut par courrier)

Article 7 : Constitution du jury.

Madame Anne-Marie de CAUNES
Présidente

Madame Christine ASSO
Conseillère à la Culture

Madame Brigitte LOZERECH
Ecrivain

Monsieur Pierre BONCOMPAIN
Artiste peintre

Pierre-Louis CASTELLI
Radio-France

Monsieur Dominique LEGLOU
France 2

Monsieur Thierry REY
Directeur du Sport Groupe Lagardère.
Champion de Judo

Monsieur Pierre COUESNON
Ecrivain

Georges GADIOUX
Membre Organisateur
Membre des Expéditions Polaires Françaises

Article 8 : Dédicaces, Proclamation des résultats

Des séances dédicaces seront organisées la présence des auteurs est donc vivement souhaitée.

Les résultats seront proclamés lors de la soirée de gala à Vallauris et sur le site, Juin 2009.

Absent, l'auteur lauréat sera informé aussitôt par email, par téléphone ou par courrier.

Article 9 : Dotation

Le prix « Georges de CAUNES » se compose :

**d'une œuvre d'art unique (d'une valeur de 10.000 Euros) « La Jarre d'Or »,
réalisé par Francis MILICI célèbre céramiste**

Le prix spécial du jury se compose

**a) d'une oeuvre d'art (d'une valeur de 5.000 Euros) réalisée par Jean Alexandre
DELATTRE célèbre sculpteur.**

B) ainsi qu'un séjour de 7 jours pour deux personnes à TOZEUR.

(Les prix ne pourront faire l'objet d'une contrepartie en numéraire.)

Modèle de la Fiche d'inscription

1- L'OUVRAGE

titre (en entier tel qu'il figure sur l'ouvrage) :

date de publication (mois, année)

éditeur

ISBN

2- L'AUTEUR

Nom et prénom (éventuellement nom de plume)

adresse

code postal, ville, pays

téléphone

e. mail

site :

3- L'ÉDITEUR

raison sociale

adresse

code postal, ville, pays

téléphone

email

SITE :

fait à

(cachet/ signature)